

SOUMISSIONS

PAVES EN GRANIT ET PAVES ARTIFICIELS

DES SOUMISSIONS sous enveloppes cachetées, pour la fourniture et la livraison de Pavés en Granit et Pavés Artiffciels, adressées au Bureau des Commissaires et déposees à leur bureau à l'Hôtel de Ville, seront reçues jusqu'à midi, mercredi, le 29 mai 1912.

Les devis, formes de soumissions et tous renseignements désirés pourront être obtenus à l'Hôtel de Ville de l'Agent des Achats et des Ventes.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être accompagnée d'un chèque accepté par une banque banque canadienne, payable à la Cité de Montréal, pour une somme égale à 10 pour cent du montant de la soumission faite sur ladite forme de soumission, lesquels soumission et chèque seront mis dans l'enveloppe fournie à cette fin par l'Agent des Achats et des Ventes.

Le Bureau des Commissaires se réserve le droit de répartir la quantité de matériaux à fournir entre les divers soumissionnaires, et les soumissionnaires devront fournir et livrer la quantité de matériaux pour laquelle leur sou-mission mission sera acceptée par la Cité.

Les Commissaires se réservent aussi le droit de rejeter toutes ou aucune des soumissions et de recommander au Conseil l'acceptation de la plus basse ou d'aucune desdites soumissions.

Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés soumissions seront ouvertes en present en assemblée dans sa salle de délibérations, à l'Hôtel de Ville, à midi midi, le 28e jour de mai 1912.

Par ordre du Bureau des Commissaires,

L. N. SENECAL,

Secrétaire

Bureau des Commissaires, Hôtel de Ville, Montréal, 15 mai 1912.



TRAVAUX A EXECUTER SUR LE CHAMP DE MARS

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées aux Com-missaires et déposées à leur Bureau, à l'Hôtel de Ville, se-ront recurrence de leur Bureau, à l'Hôtel de Ville, seront reçues jusqu'à midi, le 5 juin 1912, pour fournir tous les matériaux et la main-d'oeuvre pour construire murs, balustrades, etc., sur le Champ de Mars.

Les plans et devis pourront être examinés et les formules plans et devis pourront être examinés et les formu-les de soumissions avec tous les renseignements voulus pourront être obtenus au Bureau de l'Ingénieur en Chef de la Cité de la la Company de Monsieur F. G. Todd, la Cité de Montréal et au Bureau de l'Ingenieur F. G. Todd, architeau Montréal et au Bureau de Monsieur F. G. Todd, architecte, 10 Square Philips. Toutes soumissions qui n'auront pas été faites sur les susdites formules et qui seront pas été mises dans les enveloppes imprimées, qui seront formules et qui seront et qui seront formules et qui seront et qui ser seront fournies à cette fin, seront écartées.

Un chèque certifié au montant de \$3,000 devra accompagner chaque soumission et être enfermé avec la soumis-

La plus basse, ni aucune autre des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Les soumissions seront ouvertes en présence des inté-ssés ressés, par le Bureau des Commissaires, à leur assemblée di le 5 inic (102) di le 5 juin 1912.

Par ordre du Bureau des Commissaires L. N. SENECAL,

Secrétaire.

Bureau des Commissaires, Hôtel-de-Ville, Montréal, le 21 mai 1912.



435

GRANITE AND ARTIFICIAL PAVING BLOCKS

SEALED TENDERS for the supply and delivery of Granite and Artificial Paving Blocks, addressed to the Board of Commissioners and deposited at their office, City Hall, will be received until noon, Wednesday, the 29th May 1912.

The specifications, forms of tenders and all information required may be obtained from the Sales and Purchasing Agent, City Hall.

No tender shall be considered unless it be accompanied by a cheque accepted by a Canadian Bank, payable to the City of Montreal, for a sum equal to 10 per cent. of the amount of the tender, made on said form of tender, which cheque shall be enclosed, together with the tender, in the envelope supplied for that purpose by the Sales and Purchasing Agent.

The Board of Commissioners reserve the right to apportion the quantity of materials to be supplied between the various tenderers, and the tenderers shall supply and deliver the quantity of materials for which their tender shall have been accepted by the City.

The Commissioners also reserve the right to reject all or any tenders and to recommend to Council the acceptance of the lowest or any tender.

The tenders will be opened in the presence of the intrested parties by the Board of Commissioners, at their regular meeting, in the Board Room, City Hall, at noon, on the 29th May 1912.

By order of the Board of Commissioners,

L. N. SENECAL.

Secretary.

Board of Commissioners, City Hall, Montreal, 15th May 1912.



WORKS TO BE EXECUTED ON CHAMP DE MARS

SEALED TENDERS addressed to the Board of Commissioners and deposited in their office, at the City Hall, will be received up to 12 o'clock, noon, on Wednesday, June the 5th, 1912, for furnishing all labor and materials for constructing walls, railings, etc., on Champ de Mars.

Plans and Specifications may be seen and Forms of Tender together with all required information may be obtained at the office of the Chief Engineer of Public Works of Montreal, and at the office of Mr. F. G. Todd, architect, 10 Phillips Square, and no tender will be entertained unless submitted on the said form and enclosed in the envelope supplied for the purpose.

A certified cheque to the amount of \$3,000 must accompany each tender and be enclosed with the tender.

The lowest or any tender will not necessarily be accepted.

The tenders will be opened in the presence of the interested parties by the Board of Commissioners, at their regular meeting in their Board Room, at 12 o'clock, noon, on Wednesday, June the 5th 1912.

By order of the Board of Commissioners,

L. N. SENECAL,

Secretary.

Comissioners' Office.

City Hall,

Montreal, May 21st. 1912.